



Mobilisation des dockers : la société française EuroLinks visée par une plainte pour complicité de génocide

Description

Une semaine après la mobilisation des dockers du golfe de Fos contre le départ de conteneurs remplis de composants militaires à destination d'Israël, la Ligue des Droits de l'Homme vient de déposer une plainte pour complicité de crimes de guerre, de génocide et contre l'humanité. Elle vise la société Eurolinks, entreprise exportatrice des pièces pour fusils mitrailleurs bloqués par les dockers la semaine dernière.

Par Agence Média Palestine, le 12 juin 2025



Mobilisation de

La société fr

C'est un nouveau chapitre qui s'ouvre dans le dossier des exportations d'armes à Israël. La Ligue des Droits de l'Homme a déposé une plainte ce mercredi 11 juin par l'intermédiaire de son avocat Emmanuel Daoud. Ce dernier accusait ce matin sur Franceinfo l'entreprise Eurolinks de complicité avec le génocide en cours à Gaza : « Lorsque l'on sait que des crimes de guerre, contre l'humanité et peut-être crimes de génocide sont commis au quotidien, on ne doit pas participer ni de près ni de loin, ni de manière indirecte à leur commission ».

Les dockers de la CGT Fos-sur-mer mobilisés

Pour comprendre d'où vient cette plainte, il faut remonter au mercredi 4 juin dernier. Les dockers de la CGT à Fos-sur-Mer annoncent dans un communiqué avoir découvert une cargaison de pièces militaires dans un conteneur. « Ces maillons d'EuroLinks sont des pièces détachées pour fusils mitrailleurs servant à l'armée israélienne pour continuer le massacre de la population palestinienne », dénonce le syndicat.

Ces pièces étaient destinées à embarquer le jeudi après-midi à bord du Contship Era, un bateau de marchandises à destination du port de Haïfa, en Israël. Peu après la découverte de cette première batterie de pièces d'armement (19 palettes de maillons), les dockers dénichent deux autres conteneurs abritant des composants militaires.

Il s'agit cette fois de tubes de canon produits par la société Aubert et Duval à Firminy dans la Loire. Là encore, les dockers refusent de charger le matériel à bord du cargo : « Les travailleurs du port de Fos ne veulent pas être complices de massacres, de pertes de vies humaines ».

Les soutiens à l'action des dockers ne tardent pas : en Italie, leurs collègues génois relaient la contestation et annoncent de leur côté qu'ils feront la même chose si le bateau accoste au port de Gênes avec du matériel militaire à destination d'Israël. Finalement, les conteneurs de matériel militaire ne partiront jamais du port français.

Même chose du côté de la CGT Douanes qui réclame le 6 juin dans un communiqué de soutien aux dockers « l'interdiction des exportations d'armes et de pièces d'armement à destination d'Israël ». Cette revendication s'appuie sur les déclarations d'Emmanuel Macron en octobre 2024. Le président de la République s'était alors dit favorable à un embargo sur les livraisons d'armes utilisées à Gaza.

Les ventes d'armes à Israël, une manie bien française

Le blocus courageux des dockers met une nouvelle fois en lumière la question des livraisons d'armes à Israël par l'hexagone. Des exportations dont se défendent les représentants de l'État français : le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, revendique une position « claire » sur le sujet. Il affirmait vendredi dernier sur LCI que seuls des composants destinés au Dôme de fer (le système de défense antimissiles de l'État hébreu) étaient exportés, ainsi que « des éléments pour la réexportation ».

Des déclarations pourtant remises en cause par un article du média *Disclose*. Selon ces derniers, les maillons produits par EuroLinks ont été commandés par un des principaux industriels de

l'armement israélien, Elbit Systems. Cette entreprise se présente comme *«le fournisseur exclusif des forces israéliennes de défense»*.

Cette tentative avortée d'exportation de matériel militaire de la France à Israël n'est d'ailleurs pas la première. Toujours après *Disclose*, *«c'est la troisième de ce type depuis le début de l'année 2025»*. Une des précédentes transactions impliquait des composants utilisés pour fabriquer une mitrailleuse utilisée dans le *«massacre à la farine»* du 29 février 2024 : 118 personnes avaient péri à Gaza sous les balles de Tsahal, alors qu'elles attendaient un convoi d'aide humanitaire.

Le discours officiel français change donc au gré des affaires et des révélations. Dans le même temps, [un rapport publié en début de semaine par une dizaine d'organisations](#) enfonce le clou. Les recherches effectuées par les auteur·ices font état de *«livraisons régulières et continues d'armes par voie aérienne et maritime de la France vers Israël depuis le début du génocide»*.

Face à cette hypocrisie française, la société civile s'active. Un grand weekend de mobilisations contre le salon de l'armement du Bourget aura lieu à l'initiative de la coalition *Guerre à la guerre*, du 20 au 22 juin prochain.

date créée

2025/06/12